

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026

DELIBERATION 2026_007

Objet : Autorisation de recourir à l'emprunt dans le cadre des investissements inscrits au budget

Séance du mardi dix février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trois février deux mille vingt-six.

Présents (59) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Jacques SIX (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (12) :

Antony GAUTIER à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Pierre GRANDGENEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Céline SAUZEAU - Philippe DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ - Gaël DUHAMEL à Philippe GRIMBER - Michel DUHOO à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE à Jérôme DARQUES - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Eric SMAL à Joël DEVOS

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 71

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026

DELIBERATION 2026_007

Objet : Autorisation de recourir à l'emprunt dans le cadre des investissements inscrits au budget

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits 2026 inscrits au budget primitif de Cœur de Flandre aggro ;

Les crédits inscrits au chapitre 16 en recettes de la section d'investissement constituent la limite maximale des emprunts pouvant être mobilisés par le Président pour financer les opérations d'investissement prévues au budget 2026.

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites au budget 2026, le Président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen et long terme à taux fixe ou à taux variable.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts,
- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le conseil communautaire sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du CGCT.

Considérant la nécessité de financer les dépenses d'investissement prévues au budget 2026 ;

Il vous est proposé :

- de donner délégation au Président ou son représentant de souscrire les emprunts nécessaires pour financer les dépenses d'investissement prévues au budget principal et aux budgets annexes sur l'exercice 2026 et pour signer les contrats et tous les documents afférents.

Vote :

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,


Frédéric JUDE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 10 février 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

